

**Programme de travaux 1998 - Domaine des équipements sportifs (Travaux
d'aménagement et de grosses réparations) - Adoption du programme -
Demande de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1998 suivant :

1 - Ensemble gymnases

- Travaux sécurité	10 000 F
- remplacement ancrage - panneaux de basket	20 000 F

2 - Gymnase des Torcols

- Travaux de mise en conformité	240 000 F
- Contrôle technique	12 700 F

3 - Gymnase Saint-Claude

- Protection au-dessus entrée	21 000 F
- Fermeture local matériel par clôture grillagée	40 000 F

4 - Gymnase des Clairs-Soleils

- Démontage tribune	7 000 F
- Démontage escalier BA extérieur pour isolement coursive et mise en place d'une fermeture	30 000 F
- Elargissement d'une baie pour l'accès à la salle par la nacelle	20 000 F

5 - Gymnase Châteaufarine

- Fermeture local matériel par clôture grillagée	25 000 F
--	----------

6 - Gymnase Brossolette

- Aménagement abords	290 000 F
----------------------	-----------

7 - Complexe Sportif des Orchamps

- Gymnase reprise des pieds des poteaux en lamellé collé	140 000 F
- Bâtiment entrée - remplacement vitrage salle de boxe (estimation 20 000 F)	Régie
- Réfection de deux rideaux	50 000 F
- Buts de rugby alu sur Orchamps 2	39 000 F

8 - Complexe Sportif de Montrapon

- Rénovation du terrain stabilisé Montrapon 2 (solution schiste) 900 000 F

9 - Complexe Sportif de Saint-Claude

- Clôture en haut talus SNCF (2^{ème} tranche) 51 000 F
- Remplacement de filet pare-ballons 5 000 F
- Complément filet pare-ballons pour terrain synthétique 25 000 F

10 - Complexe Sportif Léo Lagrange

- Remplacement d'un matelas saut en hauteur 38 000 F

11 - Complexe Sportif de la Malcombe

- Amélioration de la sécurité aux abords du tir à l'arc 100 000 F
- Consolidation du mur d'escalade 3^{ème} et dernière tranche 60 000 F

12 - Terrain de jeux route de Gray

- Réfection du terrain : clôture pare-ballons côté route de Gray 50 000 F

13 - Plateau d'EPS Condorcet

- Clôture treillis soudé et filet pare-ballons 40 000 F

14 - Palais des Sports

- Etanchéité et isolation au-dessus hall et couloir 350 000 F
- Réfection des cabines de presse 80 000 F
- Limitation à 11 places à l'extrémité des gradins (4 côtés) 10 000 F
- Réfection vernis et tracé grande salle 170 000 F
- Réfection logement du gardien 20 000 F

15 - Piscine de Chalezeule

- Remplacement du chloromètre 40 000 F

16 - Travaux de mise en conformité électricité dans divers équipements

- Remplacement éclairages de secours 40 000 F
- Remplacement d'alarmes incendie 10 000 F
- Conformité postes de transformation 50 000 F
- Conformité installations électriques intérieures 80 000 F

17 - Travaux de gros entretien sur installations électricité et chauffage

- Stade Léo Lagrange -annexe 3- installation ballon tampon sur production eau chaude	20 000 F
- Bâtiment vestiaires de la Malcombe - rénovation production eau chaude	40 000 F
- Complexe Sportif de Montrapon - rénovation production eau chaude - vestiaires rugby	40 000 F
- Gymnase de la Malcombe - rénovation production eau chaude	80 000 F
- Piscine couverte - remplacement armoire générale électricité	50 000 F
- Achat matériel de la gestion technique centralisée pour travaux de rénovation eau chaude	45 000 F
- Piscine de Chalezeule - remplacement condenseur sur pompe à chaleur	45 000 F

18 - Provision pour l'achat de fournitures correspondant aux travaux en régie

50 000 F

TOTAL PROGRAMME 1998**3 433 700 F**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les opérations ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après consultation (appels d'offres ou procédures négociées), ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1998,
- solliciter l'aide financière de l'Université de Franche-Comté ainsi qu'une participation financière complémentaire du Département pour la réalisation du terrain de grand jeu en gazon synthétique au Complexe Sportif de Saint-Claude,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.251.1321/1323.506 CS 30000 et en dépenses au chapitre 90.251. 2312.506 CS 30000,
- solliciter du Département l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.